



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

132-2024 : Règlement 132-2024 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des dépenses en immobilisations

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 mars 2024.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe